La réforme des collectivités territoriales : priorité aux régions et intercommunalités

Jean-Paul Jamet
Membre de l'Académie d'Agriculture de France

La réforme des collectivités territoriales a été marquée dans les 5 dernières années par un grand nombre de lois qui ont tracé le contour des nouvelles collectivités et leurs attributions respectives (16 décembre 2010, 27 janvier 2014 : MAPTAM, 16 janvier 2015, 7 août 2015 : NOTRE). Elles ont ainsi acté la généralisation de la coopération intercommunale et l'émergence en leur sein des métropoles, établi les compétences respectives des régions nouvelles, des départements, des communes. Dans ce nouveau contexte, les régions doivent élaborer des schémas de développement notamment pour les infrastructures de transport, les formations professionnelles, la prévention et la gestion des déchets, l'aménagement, le développement durable et l'égalité des territoires. Dans chaque région, une conférence territoriale de l'action publique est chargée de favoriser un exercice concerté des compétences des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements.

Dans cette nouvelle organisation territoriale, deux pôles renforcent leur pouvoir : les régions et les intercommunalités, les compétences du département se trouvant plus restreintes. En revanche, les établissements publics de coopération intercommunale avec fiscalité propre voient leurs compétences mieux explicitées mais aussi renforcées (communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine et métropole). L'exemple de la métropole est celui qui illustre le mieux la dynamique du renforcement de l'échelon intercommunal, notamment par le biais de conventions passées avec l'État, le département, la région.

Le temps est venu de « la ville ou de l'agglomération » aménageuse et politique. Il faut délibérément abandonner le schéma d'une solidarité territoriale assumée par l'État central et faire en sorte que les acteurs économiques et politiques intègrent des schémas de développement incorporant toutes les dimensions du développement durable.

Les rencontres régionales et le colloque final au Palais du Luxembourg en 2015 sur « Territoires et Élevages » ont démontré une prise de conscience déjà importante par les acteurs du monde agricole des nouvelles donnes de la décentralisation, avec un rôle central joué par les conseils régionaux, pour le développement de l'agriculture et de l'élevage, amorcé d'ailleurs grâce au nouveau rôle joué par les régions dans la mise en œuvre du 2ème pilier, résultant des plans régionaux de développement rural pour la période 2015-2020.

En revanche, lorsque l'on descend au niveau infra régional, si de nombreuses initiatives existent comme les deux exposés suivants vont l'illustrer tant au plan économique qu'environnemental, voire dans la planification de l'occupation de l'espace, la présence pro active des professions concernées est rendue difficile par la multiplicité des lieux de décision et de planification qui, de plus, ne sont pas toujours accessibles et qui supposent donc une forme de construction d'influence à imaginer.